

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU COMITE NATIONAL DE SUIVI DES PROGRAMMES EUROPEENS PO FSE 2014-2020

PROCEDURE ECRITE
23 avril au 15 mai 2018

ILE DE LA REUNION
FRANCE

SOMMAIRE

1. Synthèse des avis et réponses de l'autorité de gestion
2. Décision du Comité National de Suivi



Comme le prévoit l'article 50 du Règlement n°1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil, un rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) doit être transmis à la Commission Européenne chaque année du programme.

Ainsi, ont été soumis au Comité National de Suivi par procédure écrite du 23 avril 2018 au 15 mai 2018 les documents suivants :

- Projet de RAMO FSE 2017 qui sera transmis en mai 2018;
- Résumé à l'intention des citoyens (annexe au RAMO FSE 2017).

1. Synthèse des avis et réponses de l'autorité de gestion

Aucune observation formelle n'a été reçue lors de la procédure écrite du CNS.

2. Décision du CNS

Le Comité National de Suivi approuve le projet de RAMO 2017.

